

16^e session de l'Assemblée générale de l'UICN Madrid, Espagne, 5-14 novembre 1984

16/35 CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

RAPPELANT les recommandations de la Deuxième et de La Troisième Conférences mondiales sur les parcs nationaux, relatives à la conservation du patrimoine mondial;

CONSIDERANT le rôle toujours plus important de la Convention du patrimoine mondial pour la conservation des ressources naturelles et la protection complète et durable du patrimoine mondial naturel et culturel;

NOTANT avec satisfaction que 83 Etats sont devenus parties à la Convention et que 52 biens naturels ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, tout en reconnaissant également que tous les Etats du monde ne sont pas encore parties à la Convention et que la Liste du patrimoine mondial n'est pas encore complète;

ATTIRANT L'ATTENTION sur l'inscription de trois biens naturels sur la Liste des biens du patrimoine mondial en péril, à la 8^e session du Comité du patrimoine mondial qui s'est réuni à Buenos Aires au début de ce mois;

RECONNAISSANT qu'un certain nombre d'Etats parties ont un arriéré de contributions à payer et que les fonds de l'assistance technique ont, de ce fait, été très fortement réduits;

NOTANT avec un intérêt particulier que les tribunaux australiens ont confirmé l'applicabilité de la Convention du patrimoine mondial en Australie, et qu'en conséquence, l'intégrité d'une zone naturelle menacée inscrite sur la Liste du patrimoine mondial a été assurée;

SE FELICITANT de l'engagement ferme et de la participation énergique aux travaux de la Convention d'experts concernés principalement par le patrimoine culturel, tout en regrettant le déséquilibre persistant entre les désignations de biens naturels et de biens culturels pour la Liste du patrimoine mondial et entre les experts en biens naturels et en biens culturels siégeant au Comité du patrimoine mondial;

FELICITANT EN OUTRE le Comité du patrimoine mondial et l'Unesco pour le grand succès de leurs réalisations dans ces sept premières années de fonctionnement de la Convention, et reconnaissant le rôle important joué par l'UICN à cet égard;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 5 au 14 novembre 1984 à Madrid, Espagne, pour sa 16^e session:

1. EXPRIME sa ferme adhésion aux principes de la Convention du patrimoine mondial;
2. PRIE les Etats qui ne l'ont pas encore fait d'envisager sérieusement de devenir parties à la Convention et de désigner les aires naturelles se trouvant sur les territoires sur lesquels ils exercent leur souveraineté et qui sont d'importance universelle pour l'humanité;
3. PRIE les Etats qui ont ratifié la Convention d'honorer leurs obligations financières et d'accueillir favorablement les demandes de formation, d'assistance technique et de coopération émanant des autres Etats parties;
4. DEMANDE aux Etats d'inclure des spécialistes ayant compétence technique en ce qui concerne les biens naturels dans leur délégation aux réunions du Comité du patrimoine mondial;
5. PRIE les Etats ayant des aires protégées qui jouxtent ou sont en relation avec celles d'autres Etats, de présenter des candidatures conjointes en vue d'assurer la protection complète d'un écosystème;
6. DEMANDE à l'Unesco d'envisager le lancement d'une campagne internationale, en collaboration avec le Comité du patrimoine mondial, le PNUE et l'UICN, en vue de rallier l'appui important nécessaire pour prendre les mesures correctives qui s'imposent en ce qui concerne les biens inscrits sur la Liste des biens du patrimoine mondial en péril;
7. SOULIGNE l'importance qu'il y a à maintenir l'intégrité des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et demande instamment aux Etats d'assurer l'application la plus stricte de la Convention.